

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Auvergne-Rhône-Alpes

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Clermont Auvergne Métropole

SERVICE GESTIONNAIRE : Clermont auvergne Metropole - Direction emploi insertion solidarité - fse

CODE ET INTITULE : ARA-OI1804 2026_Clermont Auvergne Métropole _Opérations d'accompagnement renforcé et individualisé des participants du PLIE

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'appel à projet vise les structures qui œuvrent dans le champs de l'insertion et l'emploi et, en particulier : les communes et EPCI, les acteurs du Réseau pour l'emploi, les associations, les structures offrant des solutions pour les levées des freins sociaux ou professionnels à l'emploi ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 600 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 21/11/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 21/01/2026

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le présent appel à projets concerne des opérations d'accompagnement renforcé, global et individualisé des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) de la Métropole clermontoise par des référents de parcours uniques chargés de coordonner et mettre en œuvre les parcours d'insertion des publics.



Financé par
l'Union
européenne

L'intervention du PLIE est articulée autour de l'action de Référents de parcours chargés de la construction et du suivi des parcours d'insertion des participants vers l'emploi. Les partenaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi collaborent pour développer les actions collectives visant à la fois à remobiliser les participants mais aussi à favoriser la levée des freins multiples dans une perspective d'insertion professionnelle.

Conformément aux directives de l'Autorité de gestion du FSE+, le taux d'intervention minimum du FSE+ sur chaque opération est de 10%.

A - Le PLIE de la métropole Clermontoise

1 - Le contexte

Les PLIE sont l'expression d'une volonté politique locale, partagée par différents acteurs (communes ou regroupements de communes, départements, régions, État), d'agir de manière concertée sur un territoire, afin de construire des parcours de retour à l'emploi pour des populations en grandes difficultés économiques et sociales.

Depuis 1996, le PLIE de la Métropole Clermontoise agit pour l'insertion professionnelle des publics très éloignés de l'emploi au travers de la mobilisation croisée des dispositifs de droit commun existants, des outils et actions qu'il développe en propre et d'un accompagnement renforcé et individualisé qui, ensemble, constituent sa marque de fabrique.

De manière générale, l'analyse du positionnement, du fonctionnement et des résultats obtenus par le PLIE Métropolitain sur la période 2015-2021 écoulée permet d'affirmer qu'il s'agit d'un dispositif :

- quantitativement significatif : le PLIE permet d'accompagner chaque année environ 1.500 personnes et, chaque année, de faire entrer 500 nouveaux participants en moyenne, touchant ainsi environ 10% du public-cible du territoire ;
- efficace : 53% des sorties observées sur la période 2015-2021 sont positives (pour 42% au niveau de l'ensemble des PLIE en France), c'est-à-dire débouchant sur un emploi en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, une création d'entreprise ou une formation longue ;
- efficient : par son action volontaire de mutualisation des moyens, ressources et expertises, le PLIE propose une méthode de travail et de collaboration propre à optimiser l'efficacité des actions engagées.
- Fort de ces constats, largement confirmés par l'évaluation finale du dispositif, les partenaires du PLIE - Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne, l'État et France Travail – ont signé le 1er février 2022 le nouveau protocole pour poursuivre le dispositif pour la période 2022-2027.

2 - Les participants

Les participants du PLIE doivent être résidents sur le territoire de la Métropole Clermontoise et sont prioritairement :

- les personnes demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les personnes bénéficiaires du RSA ou des minimas sociaux ;

- les parents isolés ;
- les travailleurs handicapés ;
- les habitants des territoires prioritaires.
- les personnes en difficultés de logement et en recherche effective d'emploi ;
- les personnes en situation de précarité financière (QF<770€/mois)

Si l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans est du ressort des deux Missions locales du territoire, les jeunes de moins de 26 ans sans qualification peuvent être bénéficiaires des actions du PLIE.

Par principe, il sera recherché une parité homme/femme dans l'intégration et l'accompagnement des participants du PLIE.

Au-delà de ces éléments, l'intégration des participants dans le PLIE suppose :

- qu'ils soient effectivement à la recherche d'un emploi;
- qu'ils adhèrent à la démarche d'accompagnement proposée par le PLIE.

Le statut seul ne constitue donc pas en soi un critère d'entrée des participants dans le PLIE. L'orientation des publics est prioritairement assurée par les prescripteurs partenaires du dispositif.

Pour les signataires du protocole, il est essentiel que l'ensemble des acteurs du territoire contribuent à l'identification et à la mobilisation des publics en difficulté. Le PLIE s'appuie sur un vaste réseau d'acteurs et de prescripteurs pour démultiplier les lieux d'accueil et permettre d'aller vers les publics dans une approche proactive.

L'entrée des publics dans le PLIE de la Métropole Clermontoise comme le suivi des parcours et la validation des sorties sont de la responsabilité d'une commission des parcours qui a pour but de veiller à la cohérence des parcours d'insertion mis en œuvre, d'en analyser les forces et les faiblesses et de proposer des solutions pour éviter et/ou limiter les risques de rupture dans la dynamique de parcours.

Cette commission est composée de l'équipe d'animation du PLIE, des référents de parcours et d'un représentant des équipes opérationnelles de France Travail et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en charge du RSA.

Pour rappel, le territoire d'action et d'intégration des participants du PLIE de la Métropole Clermontoise couvre les 21 communes du territoire de Clermont Auvergne Métropole, à savoir : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat et Saint-Genès-Champanelle.

3 - Les principes d'actions

Les partenaires du dispositif PLIE positionnent leurs actions dans l'ingénierie et la mise en œuvre de parcours individualisés d'insertion vers l'emploi, en complément et en relais de l'action du réseau pour l'emploi. Les principes suivants guident l'action du PLIE :



- le droit pour les participants à un accompagnement à l'emploi individualisé, quel que soit leur statut;
- la nécessité de réduire les écarts en termes d'emploi et d'insertion entre les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et l'ensemble du territoire métropolitain;
- le rôle primordial du tissu associatif de proximité, associé au réseau pour l'emploi dans la lutte contre les exclusions;
- l'indispensable implication des acteurs économiques dans la réussite des parcours des participants;
- le fait que la lutte contre les exclusions et le développement de l'emploi et de l'insertion soient une responsabilité partagée entre les acteurs du territoire.

Dans ce contexte d'ensemble, le PLIE de la Métropole Clermontoise se déploie de manière souple dans le cadre de quatre axes structurants :

- Axe 1: accompagnement individuel renforcé;
- Axe 2: actions de développement des compétences, de remobilisation et pour la levée des freins périphériques à l'emploi;
- Axe 3: actions de mise en situation de travail salarié et d'insertion par l'activité économique;
- Axe 4: promotion de l'emploi par la commande publique.

Les parcours vers l'emploi au sein du PLIE pourront mobiliser ces différents axes en fonction des besoins réels des participants, en conjuguant au mieux actions individuelles et actions collectives, étapes de travail et accompagnement.

Pour y parvenir, le PLIE s'appuiera sur un vaste réseau de prescripteurs, institutionnels et associatifs, avec lesquels il entretient des relations opérationnelles de travail tout au long du parcours des participants, de leur entrée dans le dispositif jusqu'à leur sortie.

Il cherchera également à développer les synergies entre son action et la compétence communautaire de développement économique.

4 - Les objectifs quantitatifs du PLIE

Les objectifs quantitatifs du PLIE pour la période 2022-2027 ont été fixés en tenant compte à la fois de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire, des résultats obtenus par les PLIE précédents en termes d'intégration et de sortie et d'un niveau d'activité réaliste des référents de parcours en charge de l'accompagnement renforcé des participants.

Dans ce contexte, le PLIE de la métropole Clermontoise se fixe pour objectif pour la période 2022-2027 d'accompagner chaque année de l'ordre de 1500 personnes en parcours, pour un objectif final d'au moins 50% de sorties sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois), entrées en formation qualifiante ou créations d'activité, dans l'hypothèse d'une durée moyenne de parcours de 20 mois.



Ces objectifs reflètent la volonté politique des signataires du PLIE de permettre par le biais de ce dispositif de proposer aux publics cibles un taux de couverture quantitative des besoins de l'ordre de 10% environ.

B - Le contexte local et l'intervention du PLIE

1 - Le contexte local

Données statistiques sur le contexte local :

- 12 860 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2024 (+5,6% en 1 an)
- Dont 51% d'hommes et 49% de femmes
- Dont 40% de personnes inscrites depuis plus d'un an (+4,4% de DELD catégorie A depuis fin 2023)
- Dont 20% de moins de 26 ans (+8,5% de jeunes DE) et 15% de plus de 55 ans (+7,3% de seniors DE)
- Dont 12% avec RQTH (-6,3% DE en situation de handicap reconnue)
- Dont 13% habitant en QPV (+31% de DE résidant en QPV)
- Dont 22% de bénéficiaires RSA (augmentation du nombre : +5,9% en 1 an)
- Dont 51% relevant du PIC (augmentation du nombre : +2,2% en 1 an)
- 15 120 offres d'emploi enregistrées par France Travail du T4 2023 au T4 2024 (-79% en 1 an)
- Dont 83% dans le secteur des services, et 10% dans le commerce.

2 - L'intervention du PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il mobilise, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant, avec l'État et le Réseau pour l'emploi matière d'insertion socioprofessionnelle, d'emploi et de développement économique et local : collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, associations.

Ses missions :

- Accompagnement à l'emploi : proposer aux publics concernés un accompagnement à l'emploi individualisé et dynamique dont l'objectif est l'accès et la stabilisation à l'emploi ou l'accès à la qualification ;
- Médiation à l'emploi : renforcer et diversifier toutes formes de coopération avec les organisations professionnelles et les entreprises susceptibles de contribuer au retour à l'emploi durable des participants du PLIE et à l'évolution des pratiques de recrutement ; un appui à l'émergence de nouvelles pratiques, leur capitalisation et leur développement. Développement des actions de promotion de l'emploi par la commande publique et de la clause d'insertion au niveau du Département.

- Ingénierie de projet : promouvoir et favoriser l'émergence de toute initiative (actions de remobilisation, d'insertion...) permettant la préparation des publics ciblés en amont de l'accès à l'emploi et par la levée des freins sociaux ;
- Animation du dispositif : assurer l'animation des différentes instances de décisions et l'animation du partenariat opérationnel territorial, ainsi que le suivi de l'activité et de l'impact des actions mises en œuvre.

Dans la concrétisation de ces différentes missions, le PLIE veille en permanence à la prise en compte des principes horizontaux des politiques européennes et nationales notamment en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, d'égalité des chances et de non-discrimination ainsi que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le PLIE Clermont Auvergne Métropole s'adresse à une multiplicité de publics et d'acteurs tels que :

- Les demandeurs d'emploi ;
- Les entreprises ;
- Les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de la formation, de l'emploi, de la création d'activité et du développement économique ;
- Les institutionnels ;
- Les élus.

Il s'agit du premier appel à projet FSE+ de la Métropole qui portera spécifiquement sur l'année 2025, d'autres appels à projets seront publiés en 2025 notamment sur les étapes de parcours des participants, l'animation territoriale et la coordination du dispositif PLIE, la facilitation des clauses sociales, et sur les Référents internes de la Métropole.

Il est également pris en compte le décret du 28 décembre 2023 modifiant les territoires prioritaires de la politique de la ville.

THÈME : Opérations d'accompagnement renforcé et individualisé des participants du PLIE

